



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL,

6 - 7 AVRIL 2022 À DAKAR, SÉNÉGAL

APPEL À L'ACTION

Nous, participants et représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à la Conférence régionale sur le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, organisée les 6 et 7 avril 2022 à Dakar, Sénégal par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et au Sahel (UNOWAS), le gouvernement de l'Irlande, la République du Ghana, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en collaboration avec les États membres de la CEDEAO et le système des Nations Unies ;

Ayant examiné les effets néfastes du changement climatique sur la paix et de la sécurité dans la sous- région, y compris l'impact de l'augmentation des températures, ainsi que la fréquence et l'intensité des sécheresses et des inondations, la désertification, la perte de biodiversité et l'élévation du niveau de la mer sur les populations qui dépendent principalement de l'agriculture pluviale et de l'élevage pour garantir leurs moyens de subsistance ;

Et compte tenu des risques associés à la compétition accrue pour l'accès à l'eau et aux terres, notamment les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, dans un contexte sécuritaire volatile, marqué par la migration et les déplacements forcés, le recrutement des jeunes au sein des groupes armés la pression démographique, le manque d'opportunités économiques, et la faible gouvernance des ressources naturelles.

Analyse et élaboration de politiques publiques inclusives fondées sur les faits

1. APPELONS le système des Nations Unies, y compris UNOWAS en coordination avec les équipes pays des Nations Unies, le Mécanisme de Sécurité Climatique des Nations Unies (CSM), ainsi que la CEDEAO à continuer de travailler avec différents partenaires régionaux et nationaux pour soutenir les gouvernements de la région à mener des évaluations des risques sécuritaires liés au changement climatique, à mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques visant à lutter contre les effets néfastes du changement climatique, de la pauvreté énergétique, de la dégradation environnementale, et des catastrophes naturelles sur la paix et la sécurité dans la sous- région, à renforcer les capacités, à documenter les bonnes pratiques, et à promouvoir des approches intégrées qui favorisent des synergies entre l'action climatique et le maintien de la paix, telles les systèmes agro-sylvo-pastoraux.

2. APPELONS les gouvernements de la sous-région à prendre des mesures efficaces pour intégrer la prévention, la résolution des conflits, la consolidation de la paix, la réduction et la gestion des risques de catastrophes dans les Contributions Nationales Déterminées, les Plans Nationaux d'Adaptation au changement climatique et dans l'ensemble des politiques, plans et cadres pertinents pour renforcer la résilience, en garantissant l'inclusion et la participation significative des femmes, des adolescents, des jeunes, des organisations de la société civile, des décideurs politiques locaux, des communautés locales et des groupes vulnérables dont les voix et la participation sont essentiels afin d'élaborer des politiques publiques efficaces, tout en tenant compte des contextes locaux.

3. APPELONS les organisations régionales et sous-régionales, les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé de s'assurer que l'analyse et l'élaboration des politiques publiques ciblant les risques sécuritaires liés au changement climatique s'appuient sur les faits, y compris les connaissances et les cultures traditionnelles, les perceptions et pratiques locales, et impliquent les communautés concernées, à tous les niveaux.

Partenariats et collaboration intégrés

4. APPELONS les organisations régionales et sous-régionales, les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, le système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales, la société civile, et le secteur privé à contribuer au renforcement de la collaboration et à l'élargissement des partenariats, à tous les niveaux ; à harmoniser les politiques publiques, les mécanismes financiers, les instruments, les stratégies et les plans d'action existants ; et à combiner efficacement l'expertise politique et technique afin de réduire les vulnérabilités et les inégalités et de renforcer la résilience des États et des communautés, en particulier des plus vulnérables aux risques sécuritaires liés au changement climatique.

5. APPELONS les organisations régionales et sous-régionales, aux gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, au système des Nations Unies, aux banques multilatérales de développement, aux institutions financières, à la société civile, et au secteur privé d'assurer la participation pleine, égale et significative des femmes, des jeunes, des migrants et des groupes vulnérables dans tous les efforts visant à faire face aux risques sécuritaires liés au changement climatique et de tirer parti de leur capacité à agir en tant qu'agents de changement positif et en tant que sources de solutions innovantes, utilisant des approches qui renforcent la résilience et la cohésion sociale.

6. APPELONS le système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, à promouvoir des approches intégrées pour faire face aux risques sécuritaires liés au changement climatique en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment en renforçant le Groupe de Travail Régional des Nations Unies sur le Changement Climatique, la Sécurité, l'Environnement et le Développement en Afrique de l'Ouest (UN-CCSED), le Réseau Régional des Nations Unies pour la Migration, le Groupe de Travail Résilience et Énergie de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et en soutenant les activités du Mécanisme de Sécurité Climatique (CSM) dans la sous-région.

Financement de la lutte contre le changement climatique pour soutenir la paix

7. APPELONS les partenaires du développement à accroître le financement pour lutter contre le changement climatique, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris de 2015 à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, tel que souligné lors de la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à Glasgow.

8. APPELONS les banques multilatérales et les agences de développement ainsi que les institutions financières internationales à améliorer l'accès au financement climat des communautés souffrant en première ligne des effets du changement climatique, y compris celles vivant dans des contextes fragiles ou touchés par des conflits, notamment en renforçant la conception, la mise en œuvre et le suivi des mécanismes de gestion des risques, et en tenant compte des conflits et de l'égalité entre les sexes.

9. APPELONS les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et au Sahel d'assurer une distribution juste et équilibrée du financement climat, spécialement des solutions fondées sur la nature y compris auprès des initiatives et programmes dirigés par des femmes et des jeunes, en prenant en compte les considérations liées à la mobilité, et d'exploiter les bénéfices de l'action climatique et de la consolidation de la paix, à travers des stratégies promouvant l'autonomisation économique des femmes, les activités génératrices de revenus pour les jeunes, et l'intégration socio-économique des migrants et des autres groupes vulnérables et marginalisés.

Suivi de la mise en œuvre de l'appel à l'action

10. APPELONS le Secrétariat du Groupe de Travail des Nations Unies sur le Changement Climatique, la Sécurité, l'Environnement et le Développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel (UN-CCSED) d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cet Appel à l'Action, en collaboration avec le système des Nations Unies, y compris le Mécanisme de Sécurité Climatique (CSM), ainsi qu'avec la CEDEAO et les autres partenaires, notamment au cours de la 27^e session de la Conférence des Parties (COP27), qui se tiendra à Sharm El-Sheikh en Egypte en novembre 2022.

Adopté à Dakar le 7 avril 2022